

Une trame verte et bleue à prolonger

• Jean-Paul DAUVENT - L'Avenir



La cartographie montre tout l'intérêt d'une continuité de la TVB vers la Belgique et le Grand-Duché.-ÉdA

La Belgique montre un intérêt à prolonger la trame verte et bleue initiée dans les départements de Moselle (54) et Meurthe et Moselle (57).

L'une des cinq zones du projet de mise en place d'une «trame verte et bleue» (TVB) frappe aux portes belges. Les communes d'Aubange, Musson et Virton notamment sont directement placées dans le viseur du concept de protection de la faune et de la flore, mais aussi des cours d'eau développés en France, actuellement sur les territoires des départements 54 et 57. Il s'étend de Longwy à Jarny et de Longwyon à Briey. Plusieurs partenaires sont associés à la mise en place du projet.

Depuis son lancement en 2014, Agape, l'Agence d'urbanisme Nord, a travaillé sur base de divers relevés cartographiques. Un premier diagnostic vient d'être rendu public. Il reprend notamment des couloirs réguliers aquatiques, thermophiles, forestiers, de prairies et simplement humides des mouvements constatés. Il s'accompagne également des obstacles constatés comme des clôtures, des routes ou des infrastructures ferroviaires. Les espaces de trafic naturel sont clairement dessinés sur les cartes.

L'objectif final de ce projet est de «*mettre en place une cartographie la plus cohérente et la plus pertinente possible*», a expliqué Lionel Boudart le maire de la commune de Baslieux (54) située à une encablure de Longwy et Longyon devant un public composé d'élus français et de représentants associatifs. Le projet entre actuellement dans sa deuxième phase, celle de la sensibilisation de tous les acteurs politiques et privés, associations comprises. «*Nous devons vérifier avec les autorités et les personnes-ressources locales si ces relevés théoriques correspondent bien à la réalité et s'il existe un véritable enjeu*», a dit Marion Rouquette, chargée d'études à l'AGAPE. Identifier ces corridors, c'est permettre le maintien des déplacements de la faune, tout en évitant de les gêner.

L'étape ultérieure sera l'adoption de textes réglementaires qui permettront à l'avenir de définitivement protéger ces espaces naturels.